

Le soutien des organismes sans but lucratif par les entreprises

M. Easwaramoorthy • Cathy Barr • Glenn Gumulka • Lisa Hartford

De nombreuses entreprises connaissent manifestement les avantages de verser des dons, des subventions, des commandites, ainsi que d'accorder des dons et des services en nature aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif. Les membres du Programme des entreprises généreuses d'Imagine Canada s'engagent, par exemple, à verser au moins 1 % de leur profit avant impôt, réalisé à partir de leur activité en territoire canadien, au profit de la cause de leur choix. On connaît néanmoins très peu de choses sur le montant des dons des entreprises, sur les branches d'activité et les entreprises les plus susceptibles de verser des dons ou sur les organismes les plus susceptibles de bénéficier du soutien des entreprises.

Ce bulletin présente la première analyse jamais effectuée des dons aux œuvres de bienfaisance déduits par les entreprises commerciales et les sociétés du Canada et des types d'organismes sans but

lucratif qui bénéficient du soutien des entreprises. Les données sur les dons d'entreprise et les profits avant impôt proviennent de la Base de données des statistiques financières et fiscales annuelles des entreprises de Statistique Canada. Nous employons des données tirées de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles (ENONB) pour recenser les bénéficiaires des dons, subventions et commandites des entreprises³.

D'après notre recherche, 3 % des entreprises ont déduit un peu plus d'1 milliard de dollars au titre des dons à des œuvres de bienfaisance sur leur déclaration d'impôt 2003. Bien qu'il s'agisse d'un montant important, il représente moins d'1 % du profit avant impôt de ces entreprises et environ 15 % des 6,5 milliards de dollars de dons déduits par les 25 % de Canadiens ayant déduit des dons à titre individuel en 2003 (Conn et Barr, 2005). La majorité des dons des entreprises sont versés à

des organismes dont les revenus sont supérieurs à 1 million de dollars et à des organismes exerçant leur activité dans les domaines des sports et loisirs, de l'octroi de subventions, de la collecte de fonds et de la promotion du bénévolat, ainsi que des arts et de la culture.

Faits saillants

- 3 % des entreprises du Canada ont déduit au total à peine plus d'1 milliard de dollars de dons à des œuvres de bienfaisance dans leur déclaration d'impôt 2003. À titre de comparaison, 25 % des contribuables individuels ont déduit des dons d'un montant total de 6,5 milliards de dollars.
- Les entreprises appartenant à deux branches d'activité ont déduit plus de la moitié des dons déduits par les entreprises : la finance et les assurances (32,1 %) et la fabrication (19,4 %).
- 84 % des dons des entreprises ont été versés aux organismes déclarant des revenus annuels d'un montant supérieur à 1 million de dollars, soit 7 % des organismes.

¹Nous employons indifféremment les termes société, entreprise et entreprise commerciale dans ce bulletin pour désigner les entreprises commerciales ou les sociétés.

²Cette base de données contient des données sur les entreprises commerciales à but lucratif (98 %), les entreprises d'État constituées en sociétés et les organismes sans but lucratif dotés de la personnalité morale (2 %). Nous avons tenté d'exclure, chaque fois que c'était possible dans ce bulletin, les entreprises d'État et les organismes sans but lucratif. Nous avons exclu les services d'enseignement des figures 1 et 2, puisqu'ils sont majoritairement sans but lucratif et, dans la figure 3, nous n'utilisons que des données relatives aux entreprises à but lucratif. Les déclarations d'impôt des entreprises ne font état que des dons d'argent à des organismes de bienfaisance et des organismes qui remplissent les conditions définies par la Loi de l'impôt sur le revenu.

³L'ENONB répertorie les dons, subventions et commandites des entreprises au profit des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif dotés de la personnalité morale. Voir Hall et autres (2005).

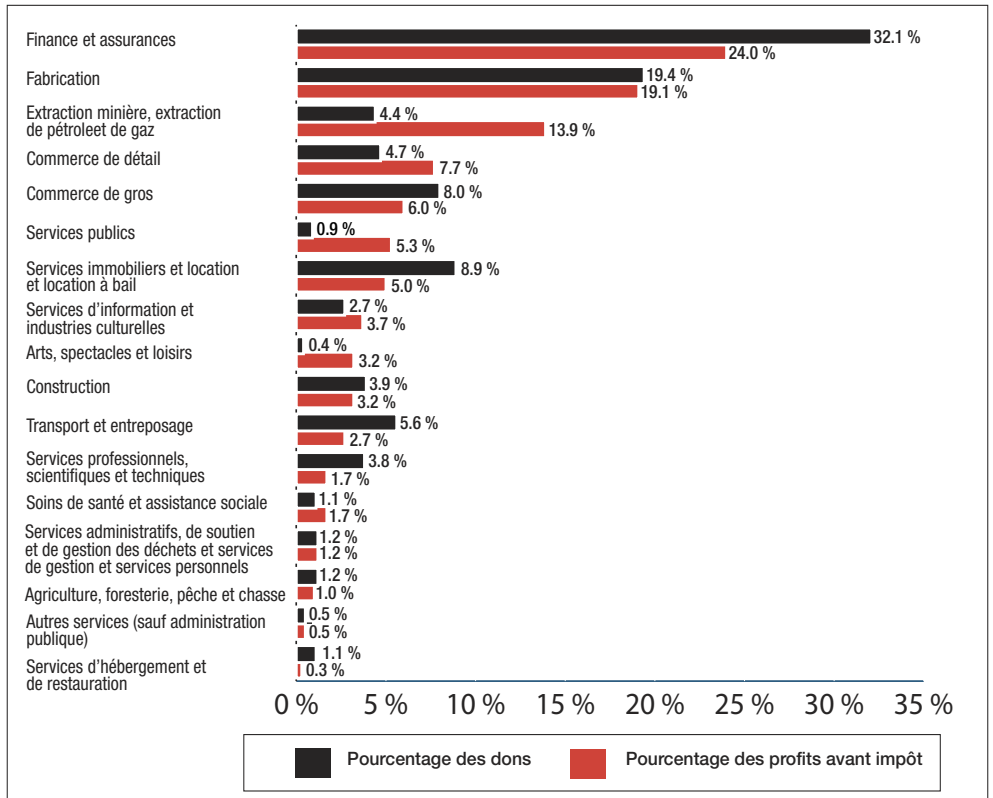
⁴Cette catégorie englobe les fondations privées, les fondations d'entreprise et les fondations communautaires; les organismes dont le principal objectif consiste à promouvoir et soutenir le bénévolat (p. ex., centres du bénévolat) et les organismes de collecte de fonds collective (p. ex., Centraide).

Qui donne et combien?

Plus de la moitié des dons d'entreprise provenaient de deux branches d'activité en 2003 : la finance et les assurances (32,1 %) et la fabrication (19,4 %, voir **figure 1**). Cet état de fait n'est pas étonnant, parce que ces branches d'activité représentaient également près de la moitié des profits avant impôt déclarés par les entreprises en 2003. Toutes les branches d'activité qui ont déclaré d'importants profits avant impôt n'ont cependant pas donné autant que d'autres branches d'activité. Par exemple, les branches d'activité de l'extraction minière et de l'extraction de pétrole et de gaz n'ont représenté que 4,4 % de tous les dons au profit des œuvres de bienfaisance, bien qu'elles aient représenté 13,9 % de tous les profits avant impôt.

Bien que les entreprises des branches d'activité de la finance, des assurances et de la fabrication aient versé les dons les plus importants en valeur absolue, ce sont les entreprises des services d'hébergement et de restauration qui ont versé le pourcentage le plus élevé de leurs profits avant impôt (2,6 %, voir **figure 2**). En revanche, les dons versés par de nombreuses branches d'activité sont inférieurs à la moyenne des dons versés, toute branche

Figure 1. Pourcentage des dons et des profits avant impôt, par branche d'activité



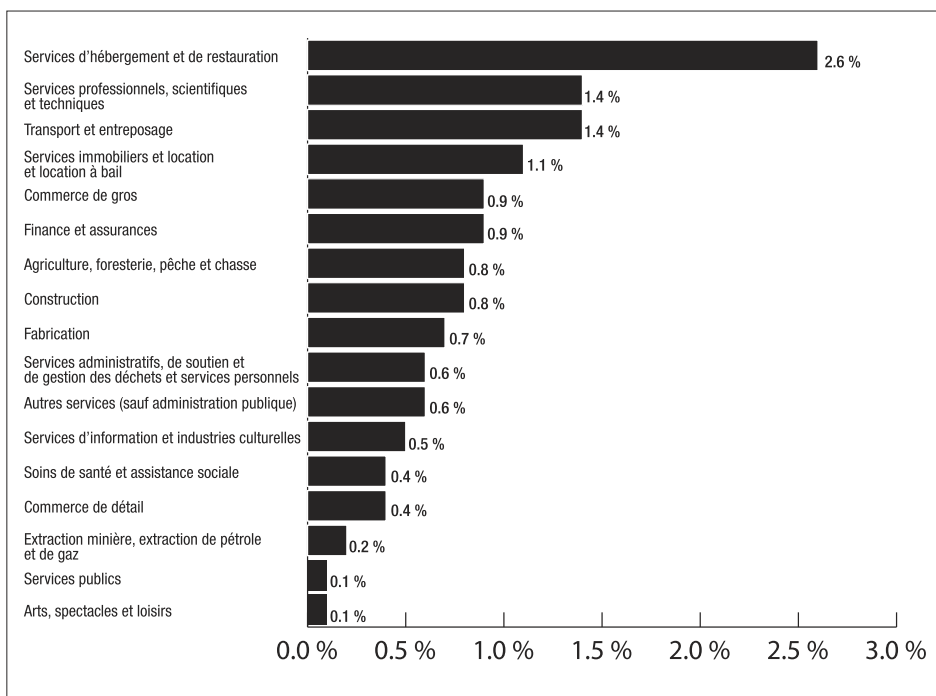
Adaptée de : Statistique Canada, données personnalisées par demande spéciale, statistiques financières, 2003

d'activité confondue, soit 0,75 %. C'est, par exemple, le cas des branches d'activité des arts, spectacles et loisirs (0,1 %), des services publics (0,1 %) et de l'extraction minière et

de l'extraction de pétrole et de gaz (0,2 %). Le montant des dons d'entreprise varie également en fonction de l'importance de leur revenu annuel (voir **figure 3**). Plus précisément, la probabilité de déduire un don au profit d'une œuvre de bienfaisance est proportionnelle à l'importance des revenus. Les entreprises au revenu annuel inférieur à 1 million de dollars n'ont été qu'1,7 % à déduire des dons en 2003. Ce chiffre passe à 40,3 % pour les entreprises au revenu annuel supérieur à 25 millions de dollars. Les sociétés au revenu annuel supérieur à 25 millions de dollars ont également versé la plus forte proportion des sommes données (60,8 %).

Si nous analysons les dons en pourcentage des profits avant impôt, nous nous rendons compte que ce sont les entreprises au revenu annuel compris entre 5 et 25 millions de dollars qui sont les plus généreuses. Ces entreprises ont versé collectivement 1,9 % de leurs profits avant impôt aux organismes de bienfaisance. Les entreprises au revenu annuel supérieur à 25 millions de dollars n'ont donné, en comparaison, que 0,6 % de leur profit avant impôts. Si les entreprises au revenu annuel supérieur

Figure 2. Dons en pourcentage des profits avant impôt, par branche d'activité



Adaptée de : Statistique Canada, données personnalisées par demande spéciale, statistiques financières, 2003

à 25 millions de dollars avaient donné le même pourcentage de leur profit avant impôt que celles au revenu inférieur à 25 millions de dollars, le montant des dons d'entreprise aurait presque doublé en 2003, ce qui aurait représenté un soutien financier supplémentaire de plus d'1 milliard de dollars au profit des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif du Canada.

Quels organismes bénéficient le plus?

Certains organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif bénéficient plus que d'autres des dons d'entreprise et certains types d'organismes sont plus attractifs pour les entreprises donatrices que d'autres. D'après l'ENONB, les 161 000 organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif du Canada n'ont été que 20 % à déclarer avoir reçu des dons, subventions ou commandites d'entreprise en 2003.

La majorité (58 %) du soutien financier des entreprises a été versée à trois sous-secteurs : les sports et loisirs (33 %); l'octroi de subventions, la collecte de fonds et la promotion du bénévolat (15 %) et les arts et la culture (10 %, voir **figure 4**). Bien que les services sociaux, les organismes de l'environnement, du développement et du logement représentent 23 % de tous les organismes sans but lucratif du Canada, ils n'ont perçu que 9 % de tous les dons d'entreprise.

Les organismes sans but lucratif qui déclarent des revenus supérieurs ont tendance à attirer le plus le soutien des entreprises. D'après l'ENONB, 84 % des dons d'entreprise sont versés aux organismes de bienfaisance au revenu annuel supérieur à 1 million de dollars, soit 7 % d'entre eux. Les organismes restants, soit 93 % d'entre eux, ne perçoivent que 16 % des dons d'entreprises (voir **figure 5**).

Figure 3. Pourcentage des entreprises commerciales déduisant des dons, pourcentage des dons et dons exprimés en pourcentage des profits avant impôt, selon l'importance du revenu

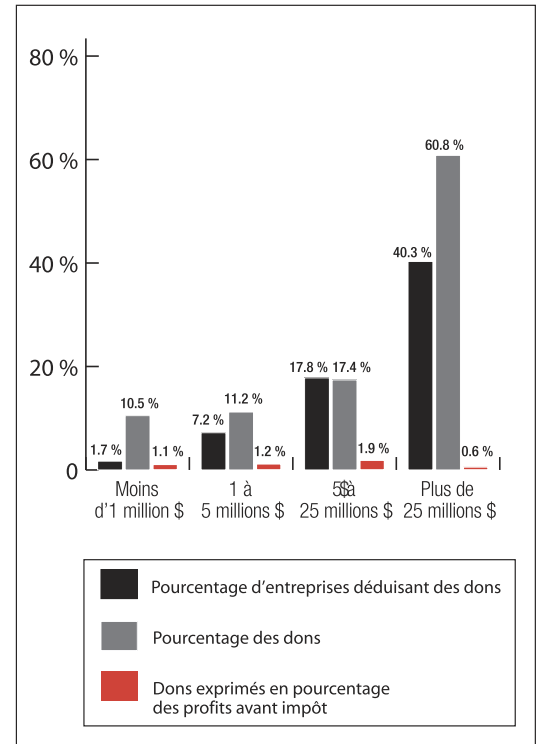
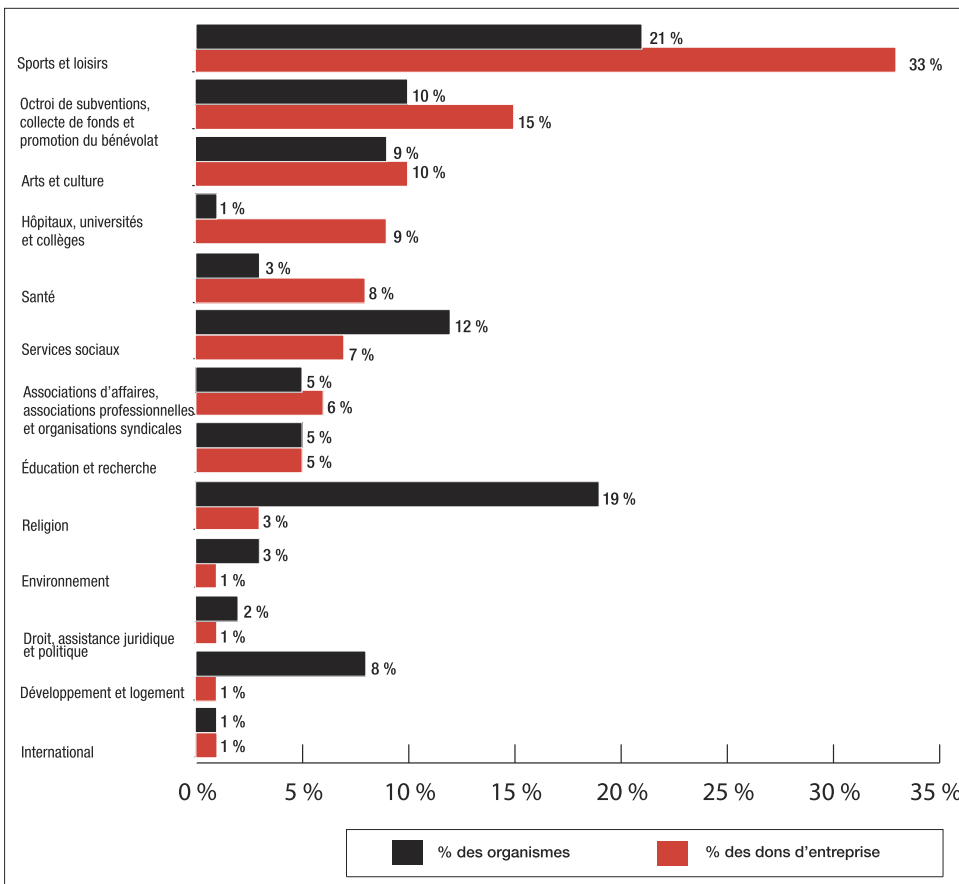


Figure 4. Pourcentage des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des dons d'entreprise, par domaine d'activité



Source : Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles

Adaptée de : Statistique Canada, données personnalisées par demande spéciale, statistiques financières, 2003

Les dons d'entreprises sont étroitement ciblés pour un certain nombre de raisons. Selon un rapport de Pinney et Elliott (2004), les entreprises manquent d'information sur les besoins et le potentiel des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif, ainsi que sur les possibilités de soutien et de partenariat. Il est peut-être logique pour les entreprises de verser des dons à des organismes qui se prêteront mieux à une plus grande visibilité ou qui présenteront un plus grand intérêt en matière de relations publiques en échange de leur soutien. La capacité de solliciter, négocier et créer des partenariats efficaces avec le secteur privé fait défaut à de nombreux organismes (voir Hall et autres, 2003). De plus, les exigences de nombreuses entreprises en matière de reddition de comptes et d'établissement de rapports ne permettent peut-être pas aux petits organismes de gérer les aspects administratifs des relations de partenariat avec les entreprises (Pinney et Elliott, 2004). Ces raisons peuvent expliquer l'attirance des entreprises bailleuses de fonds pour les entreprises aux ressources abondantes.

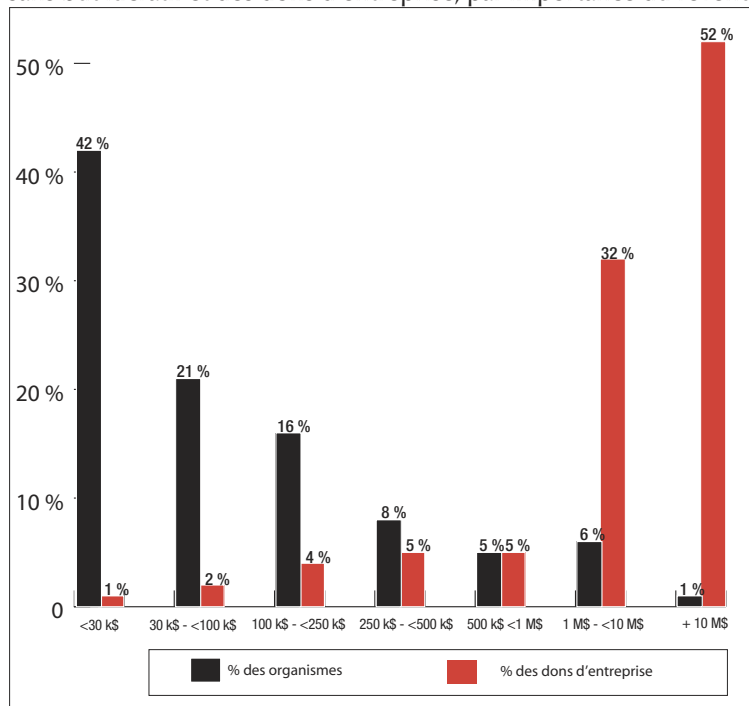
Conclusion

Les entreprises canadiennes ont déduit un peu plus d'1 milliard de dollars au titre des dons de bienfaisance en 2003. Les entreprises des branches d'activité de la finance et des assurances, ainsi que les entreprises au revenu annuel supérieur à 25 millions de dollars ont représenté la majorité des sommes données. Toutefois, ce sont les entreprises des services d'hébergement et de restauration et celles au revenu annuel compris entre 5 et 25 millions de dollars qui ont versé le pourcentage le plus élevé de leur profit avant impôt. Les constatations de l'ENONB démontrent que les dons d'entreprise ont tendance à cibler des organismes sans but lucratif aux ressources financières importantes et les organismes de certains sous-secteurs (p. ex., sports et loisirs).

À la lumière de ces constatations, certaines entreprises pourront décider de réexaminer le niveau de leur soutien au profit des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif. Les entreprises au revenu annuel supérieur à 25 millions de dollars versent, par exemple, un pourcentage de leur profit avant impôt nettement inférieur à celui des entreprises au revenu moins important. C'est également vrai des entreprises des arts, du spectacle et des loisirs; des services publics et des entreprises de la branche d'activité de l'extraction minière, de l'extraction de pétrole et de gaz. Les entreprises pourront également décider d'envisager de soutenir des organismes qui exercent leur activité dans des secteurs qui attirent moins le soutien des entreprises (p. ex., l'environnement et le développement et le logement). Ce soutien ne répondrait pas seulement à un fort besoin d'assistance de ces organismes, mais il leur permettrait également de se distinguer en manifestant leur engagement au service de la collectivité.

Étant donné que certains organismes sont manifestement beaucoup plus susceptibles d'attirer le soutien des entreprises que d'autres, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif doivent étudier sérieusement où investir leurs ressources à la recherche de ce soutien. S'ils décident d'effectuer cet investissement, ces constatations pourront leur servir à le cibler. Ils pourront décider, par exemple, de solliciter des dons modestes auprès de

Figure 5. Pourcentage des organismes de bienfaisance, des organismes sans but lucratif et des dons d'entreprise, par importance du revenu



Source : Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles

plusieurs petites et moyennes entreprises (p. ex., celles au revenu annuel inférieur à 25 millions de dollars), au lieu d'axer tous leurs efforts sur l'obtention d'un seul don important d'une grosse entreprise.

Les gouvernements devraient encourager les dons d'entreprise en mettant en place un cadre de référence en matière de réglementation et de politique, qui tienne compte de tout l'éventail du soutien des entreprises au profit des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif (p. ex., commandites, services en nature, appui au bénévolat des employés). Les gouvernements pourraient également contribuer au renforcement de la capacité des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif à former des partenariats efficaces avec les entreprises.

Enfin, il est clair qu'il importe de mieux comprendre les moyens employés par les entreprises pour investir au profit du secteur sans but lucratif, les modalités et les motivations de ces investissements et comment ces derniers servent les intérêts des entreprises. Nous devons également mieux connaître l'incidence du soutien des entreprises sur les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif; savoir si et comment le soutien des entreprises répond aux besoins; connaître

son coût et savoir quelles capacités sont indispensables à des partenariats efficaces avec les entreprises.

Références

- CONN, L. G., et BARR, C. *Les tendances en matière de dons individuels : 1984-2003*, Bulletin de recherche, vol. 12, no 1, Toronto, Imagine Canada, 2005.
- HALL, M., ANDRUKOW, A., Barr, C., Brock, K., De WIT, M., EMBULDENIYA, D., et al. et autres. *La capacité de servir : étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada*, Toronto, Centre canadien de philanthropie, 2003.
- HALL, M. H., de WIT, M., LASBY, D., MCIVER, D., EVERS, T., JOHNSTON, C., et al. et autres. *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes sans but lucratif et bénévoles*, Ottawa, Statistique Canada, 2005. (no 61-533-XPX au catalogue, édition revue et corrigée)
- PINNEY, C., & ELLIOT, J. (2004). *Vers un nouveau partenariat pour le développement communautaire : rapport du Forum du secteur privé et du secteur bénévole*, Toronto et Ottawa, Centre canadien de philanthropie, Forum des politiques publiques et Conference Board du Canada, 2004.